

Bienvenue sur la page d'accueil des épargnants du Crédit Suisse lésés par la faillite de la banque Lehman

Vous aussi vous avez été contacté par votre conseiller du Crédit Suisse qui vous a incité à acheter des produits de la banque Lehman avec protection à 100 % du capital? Vous aussi vous lui avez fait confiance? Et vous aussi vous avez ainsi perdu une grande partie de votre épargne?

Solidarité Épargnants a pour but de faire valoir les intérêts de ses membres, c'est-à-dire le remboursement du capital investi dans des titres Lehman par l'intermédiaire du Crédit Suisse et de ses filiales. Pour cela, Solidarité Épargnants répond aux questions des journalistes et informe les médias sur le contexte dans lequel cette affaire s'est déroulée. Comme organisation, Solidarité Épargnants renonce à participer à des débats dans les médias. En revanche, son [avocat](#) est prêt à répondre à toutes les questions et c'est à lui que les journalistes voudront bien s'adresser. Les membres de Solidarité Épargnants ou des personnes lésées qui souhaitent exposer leur

[cas](#)

dans les médias voudront bien remplir le formulaire de

[contact](#)

. Chacun peut nous faire connaître ce qui lui est arrivé en remplissant le formulaire sur la page

[Inscriptions](#)

La tactique du silence

Que fait le Crédit Suisse qui vous a recommandé ce placement? C'est simple, la banque décline toute responsabilité: selon elle, le Crédit Suisse ne serait pas le garant de la protection du capital. Pour le reste, elle se drape dans le silence: le Crédit Suisse ne fournit aucune indication sur le nombre de ses clients lésés. En bonne logique, il ne révèle pas non plus le montant total des pertes subies par ses clients à la suite de la faillite de la banque Lehman. Le Crédit Suisse entend procéder à une indemnisation partielle et au cas par cas dans les trois à quatre prochaines semaines, sans aucune reconnaissance de sa responsabilité. Tout cela en contrepartie de l'acceptation d'une clause de secret.

Cette manière de faire montre que le Crédit Suisse veut à tout prix éviter que des questions de droit lui soient posées à propos de ses pratiques de vente: le Crédit Suisse a-t-il systématiquement caché des informations importantes pour l'épargnant dans ses entretiens de vente? Le Crédit Suisse a-t-il violé son devoir de diligence et d'information à l'égard de ses clients dans certains cas seulement ou systématiquement?

Depuis peu, le Crédit Suisse propose en catimini à quelques clients lésés et soigneusement triés des indemnisations oscillant entre 55 et 65 %. Pourtant, il y a à peine trois semaines, Hanspeter Kurzmeyer, chef de la clientèle privée en Suisse, avait annoncé de tout autres modalités d'indemnisation. À se demander si la direction du Crédit Suisse ne cherche pas indirectement à faire passer M. Kurzmeyer pour un menteur.

Détail piquant: dans les offres d'indemnisation précitées, les clients sont contactés par téléphone, l'offre est faite oralement et il n'y a pas de possibilité de poser des questions. Les clients reçoivent un délai et doivent accepter sans connaître les conditions exactes. S'ils acceptent, ils doivent passer au guichet et signer immédiatement la convention.

Du point de vue juridique, et donc du montant de l'indemnité que nous chercherons à obtenir, l'une des grandes questions est de savoir si les titres de Lehman ont été vendus aux clients du Crédit Suisse sur ordre de la direction. Cette dernière affirme que non. Pour les conseillers de la banque qui étaient en contact avec les clients, cela signifie que jusqu'à preuve officielle du contraire ils sont responsables tant vis-à-vis des clients que vis-à-vis de la banque. Une situation qui est tout sauf agréable, surtout pour les conseillers qui ont construit tout au long de nombreuses années des relations de confiance avec leurs clients.

«Lorsque cela concerne la direction, la communication est toujours transparente. Maintenant, le Crédit Suisse fait passer ses propres conseillers à la clientèle pour des ratés et pour de vulgaires vendeurs de produits .»

Déclaration d'un conseiller du Crédit Suisse dépité.

Plus de 500 personnes lésées se sont déjà annoncées chez nous. Aidez-nous vous aussi à mettre au clair la question de la responsabilité du Crédit Suisse. [Faites connaître votre cas](#) et adhérez sans frais et sans obligation à notre groupe d'entraide. Solidarité Épargnants est une organisation totalement indépendante des banques et des milieux d'avocats.

Vous n'êtes pas seul – ensemble, nous sommes forts.